

M. COLDWELL: N'y a-t-il pas un autre élément qui demande à être pesé à ce sujet: la conduite à tenir par le Canada à l'égard de l'usage de ces installations. Vu que le Canada s'est lancé dans l'étatisation des usines hydroélectriques, il se peut que nous décidions d'étatiser les usines visant à mettre en valeur l'énergie atomique et d'interdire à la *General Electric* ou à toute autre compagnie de pénétrer dans ce domaine. Il ne s'agit pas simplement de permission d'y pénétrer donnée à l'industrie, mais aussi de ligne de conduite publique à considérer.

M. McCUSKER: Convient-il de soulever cette question au sein du Comité et de donner nos avis?

M. COLDWELL: J'estime que nous sommes libres d'exprimer toute opinion que nous professons et je voudrais certainement m'exprimer. Que l'opinion soit juste ou fausse, peu importe, mais il me semble que laisser l'exploitation de l'énergie atomique à l'initiative privée est une question sur laquelle l'État doit se prononcer.

M. GREEN: La *General Electric* obtiendra ces renseignements parce qu'elle jouit d'une avance sur ses concurrentes.

M. COLDWELL: Oui, elle jouira certainement d'une avance.

Le PRÉSIDENT: Notre discussion ne pêche-t-elle pas par la base, en tenant pour établir que ce que nous sommes en train de produire est utilisable dans sa forme présente. En toute cette affaire, nous en sommes arrivés à un point où nous ne savons pas quels seront les résultats ni si l'énergie sera utilisable.

M. COLDWELL: Je le sais, monsieur le président, mais je répète que la ligne de conduite publique doit être envisagée.

Le TÉMOIN: Ce qui ressort incontestablement, c'est que l'industrie canadienne est placée exactement sur le même pied que celle des États-Unis. Vous pouvez sans doute montrer du doigt une entreprise comme celle de la *General Electric* et dire qu'elle jouit de quelques avantages sur celles du Canada et des États-Unis, mais il n'en reste pas moins, en général, que l'industrie est sur le même pied dans les deux pays.

M. GIBSON: La D.I.L. a-t-elle dit qu'elle ne voulait pas profiter de son privilège?

Le TÉMOIN: Je dirai, sans vouloir citer ses propres termes, qu'elle a demandé d'être déchargée de ses obligations.

M. GREEN: Il ne s'agissait pas du même genre d'entreprise, mais d'une entreprise de recherche, dont elle voulait abandonner la direction.

M. GIBSON: Elle ne pouvait pas prévoir à quel point nous développerions nos recherches.

M. McCUSKER: Nous n'avons rien à dire, à mon avis, qui puisse être considéré comme un reproche adressé à l'industrie. Il ne convient pas que nous lui demandions de se charger d'un fardeau trop lourd pour nos propres épaules.

M. GIBSON: Il se peut qu'une compagnie doive mettre un millier d'hommes à travailler à une tâche sans pouvoir en retirer le moindre profit immédiat.

M. Green:

D. Quelles sont les formalités suivies quand on permet de divulguer des renseignements jusqu'alors secrets? La décision est-elle prise par les États-Unis ou par les trois pays de concert?—R. Elle est prise de concert.